

Procès-Verbal
CONSEIL DU 8 OCTOBRE 2021

Présents : Alain VERITE Philippe MARQUENET Nathalie TABAREAU Patrick GOURIOU Jérôme RENAULT Jean Jacques MAILLET Magali COLLET Jean Pierre MEUNIER Anita MOULUT Mikaëlle SAVATIER

Excusés : Edith Leroux donne pouvoir à Anita Moulut

Le PV de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité

Mr le Maire demande à retirer deux points à l'ordre du jour :

Le point 2, délibération sur le diagnostic éclairage public qui avait déjà été réalisé en 2019, et qui n'est donc pas à redélibérer.

Et le point 7, concernant le choix de l'architecte pour les travaux de la mairie, le dossier n'étant pas encore finalisé, ce point est transformé en point divers.

Il demande à ajouter un point à l'ordre du jour suite à la réception d'une demande de location d'une parcelle de terrain communal.

Le conseil accepte ces modifications.

POINT 1 : délibération pour l'étude sur l'enfouissement des réseaux : concernées les rues des poulies et rue de bouillant

Point sur le cout du projet et les subventions accordées par le Sidelc pour la partie électricité

Rebouchage finition calcaire prévue – bitume non compris

Canalisation eau sur la rue de bouillant serait à changer possibilité de tout mettre sur la même tranchée afin de diminuer les couts

Le but de la délibération est de donner son accord pour la réalisation d'une étude d'exécution

L'objectif étant d'obtenir le plus de subventions possibles en l'espèce
subvention de 80 % en matière d'électricité

Travaux qui pourraient démarrer en septembre 2022

Vote pour la continuité de l'enfouissement de la rue des Poulies : 0 opposition
0 abstention Adopté à l'unanimité

Vote pour la continuité de l'enfouissement des réseaux rue de Bouillant : 0
opposition 0 abstention Adopté à l'unanimité.

POINT 3 : Délibération sur le remboursement des frais engagés par Monsieur le
maire par carte bancaire pour l'hébergement du site de la commune (wix)

A la mise en place du site de Villedieu le château.fr il a fallu prendre un
« hébergeur ». Celui qui a été choisi est la société Wix.

Le cout annuel est de 122 euros 40. Ces frais ont été avancés par Monsieur le
Maire, pour l'an dernier et pour cette année car aucun paiement en mandat
administratif n'est possible.

Le maire s'abstient de voter.

Délibération pour accepter le remboursement des factures :

1 abstention le maire , 10 votes pour Adopté

Délibération pour le fait de demander à la trésorerie un prélèvement sepa pour
les 4 prochaines années : 11 votes pour Adopté à l'unanimité

POINT 4 : Délibération sur la prise d'une convention de stérilisation des chats
errants

Problème de chats errants sur la commune

Réclamations d'habitants de la commune en mairie, verbalement et par
courrier

Proposition de signer une convention avec un vétérinaire pour les castrations
et opérations des chats errants

Les tarifs de Mr DEBILLOT sont 30 % en dessous des pratiques en clinique

Mr MARQUENET précise qu'il serait souhaitable de sanctionner la personne qui nourrit une partie des chats errants (rappel du texte indiquant que la sanction pourrait être une amende de 450 euros)

Mr le Maire indique avoir été voir la personne concernée afin qu'elle cesse de les nourrir. Il est fait proposition d'avertir par courrier la personne qui les nourrit des risques encourus si cela venait à perdurer.

Vote pour l'adoption de la stérilisation et de la prise en charge du cout par la commune : 0 Abstention 0 Opposition 11 Adoptions

Adopté à l'unanimité

POINT 5 : Délibération sur une proposition d'achat du Moulin Peau d'Oie

Proposition d'achat par l'intermédiaire de TS Immo pour un couple avec deux enfants en bas âge qui souhaite s'installer sur la commune dans l'idée de faire du maraichage

Offre à 170.000,00 euros

Vote : 0 abstention 0 opposition 11 Adoptions

Adopté à l'unanimité

POINT 6 : Délibération sur la tarification de la salle communale

Une personne nous a demandé de louer la salle communale de façon hebdomadaire pour effectuer de la relaxation sonore, mais aucune tarification n'existe pour le moment pour ce genre de demande,

Il est donc proposer de créer une tarification spécifique sous forme d'un forfait 2 heures pour un montant de 15 euros.

Délibération pour la création d'un nouveau tarif :

0 Abstention 0 Opposition 11 Adoption

Vote pour créer un tarif pour le forfait de 2 h

La tarification de la salle communale est à revoir il est donc proposé une nouvelle tarification :

Tarifs communaux

Tarif vin d'honneur	Forfait 2 heures	Location journée	Location week-end	Caution
60	15	85	110	200

Tarifs « Hors commune »

Tarif vin d'honneur	Forfait 2 heures	Location journée	Location week-end	Caution
65	15	100	150	200

Mme MOULUT précise qu'elle trouve que la tarification pour la location de salle suite à un décès est dérangeante et demande si un principe de gratuité pour ce genre d'évènement est envisageable ainsi que pour les associations communales.

Il est précisé qu'il faudrait demander aux personnes qui louent la salle de passer le balai et de ne pas passer la serpillère afin de ne pas graisser le sol et que le lavage soit effectué par le service municipal.

Vote pour modifier les tarifs de location de la salle à partir du 01 janvier 2022 :

0 abstention 0 opposition 11 Adoptions

Adopté à l'unanimité

POINT 7 : ANNULE en début de séance

POINT 8 : Délibération pour la sollicitation du département sur un complément de subvention pour la rénovation du clocher de l'église en complément des Mille chantiers.

Une subvention de 5000 euros dans le cadre des mille chantiers a été attribuée à la commune pour divers travaux dont la réparation du clocher. Cette partie peut faire appel à une nouvelle demande de subvention auprès du département pour un complément d'environ 1358 euros

Vote pour autoriser Mr le Maire à demander la subvention

0 abstention 0 Opposition 11 Adoptions

POINT 9 : Décision modificative budgétaire n°2 concernant CCAS et les créances douteuses

Titres facturés aux familles sont réputés acquises

Le trésorier constate qu'il y a parfois des impayés

Les communes doivent créer une ligne budgétaire afin de mettre en attente 15 % des recettes attendues en cas d'insolvabilité.

Intégration d'une subvention supplémentaire au CCAS de 2.000 euros

Correction d'une erreur d'imputation.

0 Opposition 0 Abstention 11 Adoptions

Adopté à l'unanimité

POINT 10 : Délibération sur la mise en place d'une étude de projet pour le réaménagement du bourg (CAUE)

Réunion d'information sur la proposition de retenir comme partenaire le CAUE afin d'avoir des projections possibles sur notre commune pour le réaménagement du bourg coût de 2.000 euros

Si on veut faire un audit avec le CAUE pour l'aménagement cout maximum de 15.000 euros (cout des travaux, étude des subventions, ...)

Vote pour la mise en place de la première phase de l'étude :

1 Abstention 0 Opposition 10 Adoptions

POINT 11 : Délibération sur la suppression de 3 mètres de surplomb haute tension sur la parcelle A 840 au lieudit Les Closeries

0 abstention 0 opposition 11 adoptions

La commune consent à ce que la ligne haute tension surplombant la parcelle A 840 soit supprimée

POINT 12 : Demande de location par un particulier de la parcelle I 130 appartenant à la commune (environ 75 ares)

Mr VOITIER souhaite louer cette parcelle afin de pouvoir l'exploiter avec sa parcelle jouxtant celle de la commune.

Proposition de la commune de louer moyennant le fermage de 4 quintaux l'hectare

0 abstention 0 opposition 11 Adoptions

POINT 13 : Points divers :

. Rendez-vous à fixer pour présentation d'un projet d'éoliennes à Les Essarts. Alain Vérité nous explique qu'il s'agit d'une information de la société qui est en démarche avec les communes des Essarts et qui doivent en informer les communes voisines.

Alain Vérité annonce des travaux d'Enedis sur différentes zones, Peau d'oie, La chaume, la route de Tréhet, route de Montrouveau pour enfouir les lignes hautes tensions.

. Syvalorm a décidé de retirer tous les points de regroupement de poubelles. Chaque personne concernée devra faire une demande de poubelle individuelle auprès de Syvalorm avant le 30 novembre.

POINT 14 : Questions diverses :

. Présentation rapide des travaux de la commission bâtiment par P.Marquenet,

Mr Malard, a fait un travail important de relevés des existants, pour nous projeter des idées de travaux réalisables, en réunissant l'ancien café et la mairie actuelle.

Mr Malard a fait également le travail de présentation de ce projet a trois architectes, ce qui a permis à ce projet d'être très précis et très bien préparé.

Mr Malard a prévu un tableau récapitulant les critères qui devront être analysés pour sélectionner l'architecte de ce projet.

Le stade actuel de ce dossier est à la négociation avec ces architectes.

Alain vérité nous met en avant le travail très important de Mr Malard, et de son aide précieuse qui nous permet d'avancer sur ce dossier.

. Les épiciers demandent à transformer le bail de la partie « habitation privée » en partie à usage commercial.

. Mikaelle Savatier informe le conseil de l'avancée du terrain « les Perrets » pour lequel le propriétaire actuel n'acceptera pas une offre inférieure à 60000€.

. Point adressage de la fibre.

. Une habitante « rue de la lanterne » signale que son nom de rue n'est pas reconnu.

. Alain Vérité informe le conseil que Olan Morisson va faire un stage au sein de notre commune de 3 semaines, dont 1 semaine au centre de loisirs.

. Prochaine réunion est fixée au 19 Novembre 2021.

Séance levée à 22H45